

Ethique et Excellence dans le Journalisme



Les Prix E-jicom de Journalisme

Règlement

Contexte

Le programme EEJ est une initiative de l'Ecole Supérieure de Journalisme des Métiers de l'Internet et de la Communication (E-jicom). Ce programme vise à améliorer la qualité des contenus dans les médias et à promouvoir le respect de l'éthique et de la déontologie, à travers la formation, l'encadrement et le soutien aux jeunes journalistes. L'instauration des « Prix E-jicom de Journalisme » entre dans le cadre des activités de ce programme.

Article 1 : objectif

L'objectif principal des « Prix E-jicom de Journalisme » est de contribuer à l'amélioration de la qualité des productions journalistiques par une saine émulation, en récompensant les jeunes journalistes traitant avec sérieux et rigueur des sujets ayant un impact sur le développement de nos sociétés.

Article 2 : conditions générales de participation

Les journalistes de tous les médias (radio, télé, presse écrite et presse en ligne) exerçant leur activité au Sénégal, totalisant **moins de 10 ans** d'expérience et âgés de 35 ans au plus au 31 décembre 2018, sont éligibles à ce prix. Les articles ou productions concernés par les prix doivent avoir été réalisés et publiés ou diffusés entre le 1^{er} janvier et le 10 décembre de l'année 2018.

Article 3 : soumission des candidatures

Tout journaliste intéressé par les « Prix E-jicom de Journalisme » peut envoyer son article ou sa production audiovisuelle à E-jicom (prixejicom@ejicom.com) qui regroupera l'ensemble des productions reçues, et qui seront transmises aux membres du jury.

Article 4 : catégories

Cinq principaux prix seront décernés, dont le Grand Prix E-jicom de Journalisme, et un Prix dans chacune des sous-catégories (presse écrite, presse en ligne, radio et télévision).

Articles 5 : critères d'éligibilité

Sont considérés comme éligibles aux prix toutes les productions et tous les articles soumis dans les délais fixés, portant sur des questions de développement ou ayant un impact sur le développement, au sens large du terme - gouvernance, éducation, santé, agriculture, droits

humains, gestion des ressources naturelles, économie, finances publiques, justice sociale, etc. Cette liste n'est pas limitative.

Article 5 : sélection

Le jury fera son choix sur la base des critères ci-dessous :

- la pertinence et l'originalité du sujet,
- la qualité du travail de terrain,
- la crédibilité et la diversité des sources,
- l'équilibre dans le traitement de l'information,
- l'impact potentiel sur le développement.

Article 6 : composition du jury

Un jury indépendant composé de journalistes expérimentés et de formateurs en journalisme sera mis en place. Le jury sera composé au moins de trois membres.

Article 7 : dépôt des candidatures

Tout journaliste intéressé peut envoyer son article ou sa production par e-mail à prixejicom@ejicom.com avec comme objet du mail « Prix - Ejicom », suivie de la catégorie pour laquelle il postule.

Article 8 : délais

Pour l'édition 2018, la date limite de dépôt des candidatures est fixée au **lundi 17 décembre 2018 à 17h00, délai de rigueur.**

Article 9 : propriété intellectuelle

Tout postulant devra garantir au jury la paternité de son œuvre. Toute fausse déclaration sera sanctionnée par une annulation de la candidature.

Article 10 : remise des prix

Les prix seront remis lors d'une cérémonie publique qui sera organisée par E-jicom.